

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/04/2019  
Application agréée E-legalite.com  
70\_DE-017-251710562-20190409-D\_12\_2019-B

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°CS 12/2019**

CHARENTE-MARITIME L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué,  
Arrondissement s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous  
de Saintes la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 03 avril 2019

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 46  
votants : 53  
pouvoirs : 8

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

COMPAN Bernard, GANDAUBER Gérard, MARCHAIS Jean-Luc, FALLOURD Anne-Marie, DE MINIAO Daniel, REDUREAU Denis, VILPASTEUR Geneviève, FORTIN Jacques, GAILLARD Gérard, MONJOU Alain, LUCQUIAUD Dominique, MICHAUD Laurent, HILLAIRET Christian, CLASSIQUE Jean-Claude, MORDANT Jean-Pierre, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, LAPREE Véronique, AKBAL Eric, RAFFE David, GILLARDEAU Claude, LITOUX Christian, NATUREL Martine, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, MAURIN Nicole, COMBEAU Bernard, MATRAT Georges, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, PEQUIGNOT Corinne, RICHE Lionel, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, VEILLET Nelly, ENGELKING Jean, DESRENTE Gérard, BOUTON Gérard, HERAULT Catherine, LIBOUREL Françoise, MAXIME Patrick, BARUSSEAU Fabrice.

**Objet :**  
**Approbation du**  
**compte administratif**  
**2018**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

ROUBY Annie, FOUGERAT Christian, QUERE-JELINEAU Caroline, BONNAUD Sabine (pouvoir à BARUSSEAU Fabrice), RIPOCHE Chantal (pouvoir à REDUREAU Denis), BARBOTIN Catherine (pouvoir à SEGUIN Brigitte), GRENOT Alexandre (pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude), CLAVEL Anne (pouvoir à LAPREE Véronique), MARC Carmen, SIGNAT Lyliane, MACHON Jean-Philippe (pouvoir à GRENON Jean-Claude), BLEYNIE Françoise, Céline VIOLLET (pouvoir à LIBOUREL Françoise), MERCIER Sylvie, GEAY Jean (pouvoir à SOULISSE Philippe)

**Secrétaire de Séance :** Nelly VEILLET

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou  
notification aux  
intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L. 2121-31, et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant les éléments du débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2019 ;

Considérant le solde des reports de recettes et de dépenses de fonctionnement pour un montant total de + 229 109,40 € ;

Le compte administratif 2018 présente un déficit global d'exécution annuel de 44 734,95 € (-73 909,35 € + 29 174,40 €).

Résultat de l'exercice 2018

| Fonctionnement              |                    | Investissement              |                  |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|
| Solde reporté               | 106 559,68         | Solde reporté               | 29 223,22        |
| Recettes 2018               | 669 442,79         | Recettes 2018               | 62 081,77        |
| Dépenses 2018               | 743 352,14         | Dépenses 2018               | 32 907,37        |
| <b>Résultat 2018</b>        | <b>- 73 909,35</b> | <b>Résultat 2018</b>        | <b>29 174,40</b> |
| <b>Résultat cumulé 2018</b> | <b>32 650,33</b>   | <b>Résultat cumulé 2018</b> | <b>58 397,62</b> |
| Engagements en recette      | 250 669,28         | RAR en recette              | 14 950,00        |
| Engagements en dépense      | 21 559,88          | RAR en dépense              | -                |
| <b>Solde engagements</b>    | <b>229 109,40</b>  | <b>Solde RAR</b>            | <b>14 950,00</b> |

Après intégration du résultat de l'exercice antérieur des deux sections confondues (135 782,90 €), le résultat de clôture présente un excédent total de 91 047,95 € :

- + 32 650,33 € en section de fonctionnement ;
- + 58 397,62 € en section d'investissement.

Jean-Claude GRENON, Président, se retire de la salle de réunion.


Sylvain BARREAUD, 2<sup>ème</sup> vice-président préside la réunion et soumet aux membres du Comité syndical l'approbation du compte administratif 2018.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- approuve le compte administratif 2018 du budget principal.

Fait et délibéré le 09 avril 2019

Le Président



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2019

Application agréée E.legalite.com

70\_DE-017-251710562-20190409-D\_13\_2019-0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°CS 13/2019**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 03 avril 2019

**Nombre de membres :**

en exercice : 80

présents : 46

votants : 54

pouvoirs : 8

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

COMPAN Bernard, GANDAUBER Gérard, MARCHAIS Jean-Luc, FALLOURD Anne-Marie, DE MINIAC Daniel, REDUREAU Denis, VILPASTEUR Geneviève, FORTIN Jacques, GAILLARD Gérard, MONJOU Alain, LUCQUIAUD Dominique, MICHAUD Laurent, HILLAIRET Christian, CLASSIQUE Jean-Claude, MORDANT Jean-Pierre, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, LAPREE Véronique, AKBAL Eric, RAFFE David, GILLARDEAU Claude, LITOUX Christian, NATUREL Martine, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, MAURIN Nicole, COMBEAU Bernard, MATRAT Georges, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, PEQUIGNOT Corinne, RICHE Lionel, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, VEILLET Nelly, ENGELKING Jean, DESRENTE Gérard, BOUTON Gérard, HERAULT Catherine, LIBOUREL Françoise, MAXIME Patrick, BARUSSEAU Fabrice.

**Objet :**

**Approbation du  
compte de gestion  
2018**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

ROUBY Annie, FOUGERAT Christian, QUERE-JELINEAU Caroline, BONNAUD Sabine (pouvoir à BARUSSEAU Fabrice), RIPOCHE Chantal (pouvoir à REDUREAU Denis), BARBOTIN Catherine (pouvoir à SEGUIN Brigitte), GRENOT Alexandre (pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude), CLAVEL Anne (pouvoir à LAPREE Véronique), MARC Carmen, SIGNAT Lyliane, MACHON Jean-Philippe (pouvoir à GRENON Jean-Claude), BLEYNIÉ Françoise, Céline VIOLLET (pouvoir à LIBOUREL Françoise), MERCIER Sylvie, GEAY Jean (pouvoir à SOULISSE Philippe)

**Secrétaire de Séance :** Nelly VEILLET

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'après transmission au service de légalité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L. 2121-31, et L.5711-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour le budget principal ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

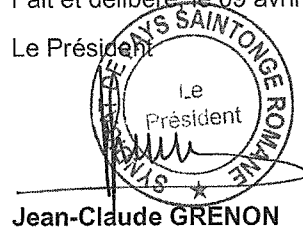
Le Président soumet le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :**

- approuve le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 09 avril 2019

Le Président



Le Président

**Jean-Claude GRÉNON**

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/04/2019  
Application agréée E-legalite.com  
70\_DE-017-251710562-20190409-D\_14\_2019-D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°CS 14/2019**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 03 avril 2019

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 46  
votants : 54  
pouvoirs : 8

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

COMPAN Bernard, GANDAUBER Gérard, MARCHAIS Jean-Luc, FALLOURD Anne-Marie, DE MINIAc Daniel, REDUREAU Denis, VILPASTEUR Geneviève, FORTIN Jacques, GAILLARD Gérard, MONJOU Alain, LUCQUIAUD Dominique, MICHAUD Laurent, HILLAIRET Christian, CLASSIQUE Jean-Claude, MORDANT Jean-Pierre, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, LAPREE Véronique, AKBAL Eric, RAFFE David, GILLARDEAU Claude, LITOUX Christian, NATUREL Martine, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, MAURIN Nicole, COMBEAU Bernard, MATRAT Georges, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, PEQUIGNOT Corinne, RICHE Lionel, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, VEILLET Nelly, ENGELKING Jean, DESRENTE Gérard, BOUTON Gérard, HERAULT Catherine, LIBOUREL Françoise, MAXIME Patrick, BARUSSEAU Fabrice.

**Objet :  
Affectation du résultat  
de l'exercice 2018**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

ROUBY Annie, FOUGERAT Christian, QUERE-JELINEAU Caroline, BONNAUD Sabine (pouvoir à BARUSSEAU Fabrice), RIPOCHE Chantal (pouvoir à REDUREAU Denis), BARBOTIN Catherine (pouvoir à SEGUIN Brigitte), GRENOT Alexandre (pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude), CLAVEL Anne (pouvoir à LAPREE Véronique), MARC Carmen, SIGNAT Lyliane, MACHON Jean-Philippe (pouvoir à GRENON Jean-Claude), BLEYNIÉ Françoise, Céline VIOLLET (pouvoir à LIBOUREL Françoise), MERCIER Sylvie, GEAY Jean (pouvoir à SOULISSE Philippe)

**Secrétaire de Séance :** Nelly VEILLET

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'après transmission au service de légalité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et L.5711-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant le compte administratif 2018 présenté aux membres du Comité syndical ;

Considérant les dotations d'amortissement des immobilisations prévues au projet de budget 2019 ;

Le Président présente les résultats de l'année 2018 :

| <b>Résultat de fonctionnement</b>                      |                  |                |
|--|------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice                                 | - 73 909,35      | A              |
| Résultats antérieurs reportés                          | 106 559,68       | B              |
| <b>Résultat à affecter</b><br>(hors restes à réaliser) | <b>32 650,33</b> | <b>C (A+B)</b> |
| Solde des engagements reportés                         | 229 109,40       | D              |
| Résultat après cumul des engagements                   | 261 759,73       | E (C+D)        |

|   |                  |              |
|---|------------------|--------------|
| <b>Solde d'exécution d'investissement</b>           |                  |              |
| D 001 (besoin de financement)                       |                  | F            |
| R 001 (excédent de financement)                     | 29 174,40        |              |
| <b>Solde des Restes à Réaliser d'Investissement</b> | <b>14 950,00</b> | G            |
| Résultats antérieurs reportés                       | 29 223,22        | H            |
| <b>Excédent d'investissement</b>                    | <b>73 347,62</b> | I<br>(F+G+H) |
| <b>Affectation :</b>                                | <b>32 650,33</b> | J (C)        |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement  | -                |              |
| 2) Report en fonctionnement R002                    | 32 650,33        |              |
| Déficit reporté                                     | -                |              |

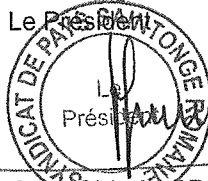
Compte-tenu de l'équilibre de la section d'investissement du projet de budget 2019 sans virement de la section de fonctionnement ni besoin de recourir à une affectation partielle du résultat et de l'importance pour le Syndicat de Pays de réserver des crédits en section en fonctionnement, le résultat de fonctionnement cumulé 2018, soit + 32 650,33 €, sera reporté au budget primitif 2019.

Le Président propose d'affecter ce résultat comme suit : en fonctionnement au compte 002 soit + 32 650,33 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme proposé ci-dessus.**

Fait et délibéré, le 09 avril 2019

Le Président



Président

**Jean-Claude GRENON**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL N°CS 15/2019

CHARENTE-  
MARITIME

Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 03 avril 2019

**Nombre de  
membres :**

en exercice : 80  
présents : 46  
votants : 54  
pouvoirs : 8

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

COMPAN Bernard, GANDAUBER Gérard, MARCHAIS Jean-Luc, FALLOURD Anne-Marie, DE MINAC Daniel, REDUREAU Denis, VILPASTEUR Geneviève, FORTIN Jacques, GAILLARD Gérard, MONJOU Alain, LUCQUIAUD Dominique, MICHAUD Laurent, HILLAIRET Christian, CLASSIQUE Jean-Claude, MORDANT Jean-Pierre, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, LAPREE Véronique, AKBAL Eric, RAFFE David, GILLARDEAU Claude, LITOUX Christian, NATUREL Martine, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, MAURIN Nicole, COMBEAU Bernard, MATRAT Georges, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, PEQUIGNOT Corinne, RICHE Lionel, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, VEILLET Nelly, ENGELKING Jean, DESRENTE Gérard, BOUTON Gérard, HERAULT Catherine, LIBOUREL Françoise, MAXIME Patrick, BARUSSEAU Fabrice.

**Objet :**  
**Cotisations  
annuelles 2019 des  
EPCI**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

ROUBY Anne, FOUGERAT Christian, QUERE-JELINEAU Caroline, BONNAUD Sabine (pouvoir à BARUSSEAU Fabrice), RIPOCHE Chantal (pouvoir à REDUREAU Denis), BARBOTIN Catherine (pouvoir à SEGUIN Brigitte), GRENOT Alexandre (pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude), CLAVEL Anne (pouvoir à LAPREE Véronique), MARC Carmen, SIGNAT Lyliane, MACHON Jean-Philippe (pouvoir à GRENON Jean-Claude), BLEYNIE Françoise, Céline VIOLLET (pouvoir à LIBOUREL Françoise), MERCIER Sylvie, GEAY Jean (pouvoir à SOULISSE Philippe)

**Secrétaire de Séance :** Nelly VEILLET

Acte rendu  
exécutoire après  
publication ou  
affichage ou  
notification aux  
intéressés ainsi  
qu'après  
transmission  
au service de  
légalité.

Considérant le produit des recettes nécessaire au financement des missions du socle commun ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2019 ;

Le Président propose de maintenir la cotisation annuelle 2019 à 4,45 € par habitant (population totale) et d'y ajouter 0,10 € par habitant (population municipale) pour la participation du territoire à la candidature UNESCO portée par le Pays Ouest Charente – Pays du Cognac ;

Considérant le produit des recettes nécessaires à l'équilibre du budget relatif aux missions réalisées à la carte pour le compte des communautés de communes :

- la mise en place de projets patrimoniaux ;
- le conseil et l'accompagnement aux démarches et projets d'aménagement et/ou d'urbanisme ;

Comme suite au débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 13 mars dernier, le Président propose de fixer la cotisation complémentaire 2019 à 2,56 € par habitant (population totale).

Considérant que la population de référence prise en compte pour le calcul des cotisations annuelles est la population INSEE : population totale entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et actualisée chaque année.

**Cotisation commune 2019 calculée sur la base de la population totale des EPCI :**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Cotisation sur socle commun à <b>4,45 € / habitant</b> - population totale : 94 507 habitants |                     |
| CdA de Saintes (62 280 habitants)   | 277 146,00 €        |
| CdC Canton de Gémozac (14 500 habitants)  | 64 525,00 €         |
| CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 727 habitants)                                   | 78 885,15 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>420 556,15 €</b> |

**Cotisation complémentaire 2019 calculée sur la base de la population totale des EPCI :**

|   |                    |
|---|--------------------|
| Cotisation complémentaire à <b>2,56 € / habitant</b> - population totale : 32 227 habitants |                    |
| CdC Canton de Gémozac (14 500 habitants)  | 37 120,00 €        |
| CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 727 habitants)                                 | 45 381,12 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>82 501,12 €</b> |

La participation demandée relative à la démarche de candidature UNESCO, portée par l'Association les Savoir-Faire du Cognac, fera l'objet d'un versement complémentaire pour un montant de 0,10 € par habitant, soit 9 114,40 €.

Participation à la candidature UNESCO portée par le Pays Ouest Charente – Pays du  
Cognac 2019 calculée  
sur la base de la population municipale des EPCI :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Cotisation sur socle commun à <b>0,10 € / habitant</b> - population municipale : 91 144 habitants |                   |
| CdA de Saintes (59 716 habitants)   | 5 971,60 €        |
| CdC Canton de Gémozac (14 187 habitants)  | 1 418,70 €        |
| CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 241 habitants)                                       | 1 724,10 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 114,40 €</b> |

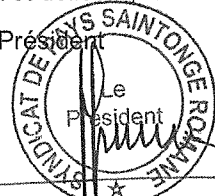


**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve la cotisation commune à 4,45 € par habitant au titre de l'exercice 2019 pour les trois EPCI membres ;
- approuve la cotisation complémentaire à 2,56 € par habitant au titre de l'exercice 2019, pour les Communautés de Communes Cœur de Saintonge et du Canton de Cémozac et de la Saintonge Viticole, cotisation relative aux missions à la carte conduites pour ces EPCI en matière de projets patrimoniaux et d'accompagnement des démarches d'aménagement et d'urbanisme ;
- approuve la participation de 0,10 € par habitant au titre de l'exercice 2019 pour les trois EPCI membres, participation relative à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association *Les Savoir-Faire du Cognac* ;
- inscrit les recettes correspondantes à l'article 74758 du budget principal 2019 ;
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré, le 09 avril 2019

Le Président

  
Le  
Président  
★  
Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE  
Le 18/04/2019  
Application agréée E.legalite.com  
70\_DE-017-251710562-20190409-D\_16\_2019-8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°CS 16/2019**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 03 avril 2019

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 46  
votants : 54  
pouvoirs : 8

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

COMPAN Bernard, GANDAUBER Gérard, MARCHAIS Jean-Luc, FALLOURD Anne-Marie, DE MINIAC Daniel, REDUREAU Denis, VILPASTEUR Geneviève, FORTIN Jacques, GAILLARD Gérard, MONJOU Alain, LUCQUIAUD Dominique, MICHAUD Laurent, HILLAIRET Christian, CLASSIQUE Jean-Claude, MORDANT Jean-Pierre, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, LAPREE Véronique, AKBAL Eric, RAFFE David, GILLARDEAU Claude, LITOUX Christian, NATUREL Martine, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, MAURIN Nicole, COMBEAU Bernard, MATRAT Georges, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, PEQUIGNOT Corinne, RICHE Lionel, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, VEILLET Nelly, ENGELKING Jean, DESRENTE Gérard, BOUTON Gérard, HERAULT Catherine, LIBOUREL Françoise, MAXIME Patrick, BARUSSEAU Fabrice.

**Objet :**  
**Vote du budget  
primitif 2019**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

ROUBY Annie, FOUGERAT Christlari, QUERE-JELINEAU Caroline, BONNAUD Sabine (pouvoir à BARUSSEAU Fabrice), RIPOCHE Chantal (pouvoir à REDUREAU Denis), BARBOTIN Catherine (pouvoir à SEGUIN Brigitte), GRENOT Alexandre (pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude), CLAVEL Anne (pouvoir à LAPREE Véronique), MARC Carmen, SIGNAT Lyliane, MACHON Jean-Philippe (pouvoir à GRENON Jean-Claude), BLEYNIÉ Françoise, Céline VIOLETT (pouvoir à LIBOUREL Françoise), MERCIER Sylvie, GEAY Jean (pouvoir à SOULISSE Philippe)

**Secrétaire de Séance :** Nelly VEILLET

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou  
notification aux  
intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L. 5211-36, L.5211-37, L.5711-1, D.5211-18-1, R.5212-1-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Comité syndical du 13 mars 2019 ;

Le Président présente le budget primitif 2019 aux membres du Comité syndical. Il s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 921 818 € et pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 129 019 €.

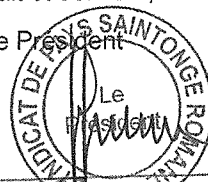
Une copie du budget présenté par nature, est annexée à la présente délibération, ainsi que la présentation croisée par nature et compétences telle que prévue par l'article R.5212-1-1 du CGCT (cf. document annexe n° 4).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- adopte le budget primitif 2019 tel qu'annexé.

Fait et délibéré, le 09 avril 2019

Le Président

  
Le Président  
SYNDICAT DE COMMUNES SAINTONGE ROMANE  
Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/04/2019  
Application agréée E-legalite.com  
70\_DE-017-251710562-20190409-D\_17\_2019-D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°CS 17/2019**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 03 avril 2019

**Nombre de membres :**

en exercice : 80  
présents : 46  
votants : 54  
pouvoirs : 8

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

COMPAN Bernard, GANDAUBER Gérard, MARCHAIS Jean-Luc, FALLOURD Anne-Marie, DE MINIAO Daniel, REDUREAU Denis, VILPASTEUR Geneviève, FORTIN Jacques, GAILLARD Gérard, MONJOU Alain, LUCQUIAUD Dominique, MICHAUD Laurent, HILLAIRET Christian, CLASSIQUE Jean-Claude, MORDANT Jean-Pierre, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, LAPREE Véronique, AKBAL Eric, RAFFE David, GILLARDEAU Claude, LITOUX Christian, NATUREL Martine, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, MAURIN Nicole, COMBEAU Bernard, MATRAT Georges, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, PEQUIGNOT Corinne, RICHE Lionel, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, VEILLET Nelly, ENGELKING Jean, DESRENTE Gérard, BOUTON Gérard, HERAULT Catherine, LIBOUREL Françoise, MAXIME Patrick, BARUSSEAU Fabrice.

**Objet :**

**Sollicitation d'une  
avance remboursable  
des EPCI membres du  
syndicat de Pays**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

ROUBY Annie, FOUGERAT Christian, QUERE-JELINEAU Caroline, BONNAUD Sabine (pouvoir à BARUSSEAU Fabrice), RIPOCHE Chantal (pouvoir à REDUREAU Denis), BARBOTIN Catherine (pouvoir à SEGUIN Brigitte), GRENOT Alexandre (pouvoir à CLASSIQUE Jean-Claude), CLAVEL Anne (pouvoir à LAPREE Véronique), MARC Carmen, SIGNAT Lyliane, MACHON Jean-Philippe (pouvoir à GRENON Jean-Claude), BLEYNIE Françoise, Céline VIOLLET (pouvoir à LIBOUREL Françoise), MERCIER Sylvie, GEAY Jean (pouvoir à SOULISSE Philippe)

**Secrétaire de Séance : Nelly VEILLET**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou  
notification aux  
intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Vue l'instruction N° 02-042-M0 du 3 mai 2002 relative aux opérations de crédit effectuées entre collectivités locales ;

Considérant le compte administratif 2018 du syndicat de Pays et les éléments du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2019 relatifs :

- à la situation financière du syndicat de Pays, et plus particulièrement au résultat de l'exercice 2018 et au résultat cumulé, tombé à 32 650 €, atteignant ainsi un niveau qui ne lui permet plus de jouer le rôle de fonds de roulement de la structure, tant pour le fonctionnement des services que pour le portage de projets ;
- aux besoins de financement nécessaires à l'équilibre de l'exercice 2019 et pour la poursuite de ses missions (SCoT, SIG, LEADER, patrimoine et circuits courts), évalués à 109 710 €.

Considérant les besoins de financement pour assurer la conduite à leur hauteur les politiques publiques et missions qui sont portées par le syndicat de Pays, sans augmenter les cotisations versées par les EPCI membres ;

Le Président propose de conventionner (projet de convention annexé à la présente délibération) avec les EPCI membres pour solliciter une avance remboursable à la fois ponctuelle et exceptionnelle. Pour ce faire, il propose de s'appuyer sur la population de référence prise en compte pour le calcul des cotisations annuelles (population INSEE : population totale entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

**Avance remboursable calculée sur la base de la population totale des EPCI :**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Besoin de financement de 109 710 €, au prorata du nombre d'habitants des EPCI<br>(population totale : 94 507 habitants) |                     |
| CdA de Saintes (62 280 habitants)   | 72 298,76 €         |
| CdC Canton de Gémozac (14 500 habitants)  | 16 832,56 €         |
| CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 727 habitants)   | 20 578,68 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>109 710,00 €</b> |

NB. : cette avance remboursable ne figurera pas au budget et sera versée au compte 5192

L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 30 septembre 2020, en cohérence avec le versement des cotisations des EPCI sur le prochain exercice budgétaire et les versements attendus relatifs aux fonds européens qui font l'objet de reports sur l'exercice 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire.

**Sur proposition du Président et des membres du Bureau, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide d'engager une démarche de conventionnement avec les EPCI constitutifs du syndicat de Pays pour la mise en place d'une avance remboursable d'un montant de 109 710 €, conformément aux modalités précisées ci-dessus ;
- autorise le Président à engager les démarches et signer les documents nécessaires à cette procédure.

Fait et délibéré, le 09 avril 2019

Le Président



Jean-Claude GRENON